

La situation épidémique en France connaît actuellement une amélioration.

Aussi, conformément aux dernières annonces gouvernementales, un certain nombre de mesures sont allégées, comme suit :  **Masques & pass vaccinal**

L’obligation de port du masque a pris fin le lundi 14 mars en intérieur et en extérieur au sein des lieux où il était encore requis.  Le port du masque reste toutefois recommandé pour les personnes à risque et cas contact.La présentation du pass vaccinal n’est plus nécessaire pour accéder aux équipements municipaux.  **Réunions**

Les gestes barrières doivent toujours être respectés.Les salles de réunion ne sont plus soumises aux jauges et retrouvent leur capacité habituelle. **Moments de convivialité**

Les moments de convivialité (cafés, buvette, pots…) sont de nouveau autorisés dans le respect des gestes barrières.  **Isolement pour les cas contacts**

Dans le cas d’un schéma vaccinal complet :  Si vous êtes cas contact, vous n’avez désormais plus qu’un test à effectuer à J+2 (autotest, antigénique ou PCR), vous n’êtes pas isolé.

 (A confirmer par un test antigénique ou PCR en cas de résultat positif)

 Dans le cas d’un schéma vaccinal incomplet :

Si vous êtes cas contact, test antigénique ou PCR à l’issue d’un isolement de 7 jours.

 Les autres mesures restent inchangées :

o   en cas de test positif, l’isolement est de rigueur. Sa durée dépend de votre statut vaccinal ;

o   les gestes barrières restent de rigueur ;

o   chacun doit rester attentif à son état de santé et réaliser un autotest en cas de symptôme.

Merci de rester vigilant malgré l’assouplissement des mesures.

Bonne journée à vous.

Yoann DUBOIS